

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 21 ET 22 DECEMBRE 2017

### COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt et un décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### **Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE,  
M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### ***- JEUNESSE***

##### **EDUCATION – COLLÈGES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'examen de la nouvelle convention à intervenir avec l'Université d'Auvergne pour le développement de la formation supérieure sur le campus universitaire d'Aurillac.
- Inscription d'une réserve de provision d'un montant de 138 000 € en faveur de l'Université Clermont-Auvergne Fondation.
- Inscription d'une somme d'un montant de 30 000 € en faveur du Centre Universitaire Jean François CHAMPOLLION d'Albi pour contribuer au financement du cursus en Langues Etrangères Appliquées.
- Fixation de la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2017, à 400 512 € soit 447 € par élève.
- Fixation à 321 620 € répartis selon les modalités suivantes : 550 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 185 € à partir du 81<sup>ème</sup> élève, pour la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2017.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Avis favorable au programme 2018 des dépenses à engager dans les collèges publics au titre des charges du propriétaire. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions à intervenir avec chaque collège

privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.

- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :
  - 395 000 € en Autorisation de Programmes en Investissement,
  - 2 950 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 3 662 552 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **SECTORISATION DES COLLÈGES – RECTIFICATIF -**

- Adoption de la sectorisation des collèges publics cantaliens, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer l'arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté de sectorisation n° 17-0070 du 12 janvier 2017.

#### **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF -**

- Adoption du Schéma Départemental du Numérique Éducatif. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

#### **ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLÈGES PUBLICS – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 -**

- Vu les demandes d'attribution de logements pour nécessité absolue de service (NAS) aux personnels relevant de l'État présentées par les Conseils d'Administration des établissements et les dérogations à l'obligation de loger accordées par Madame le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand ; Vu les demandes d'attribution de logements pour nécessité absolue de service aux personnels territoriaux présentées par les Conseils d'Administration des établissements eu égard aux règles édictées par le Conseil départemental et les dérogations à l'obligation de loger accordées par Monsieur le Président du Conseil départemental ; Vu le principe du maintien à titre transitoire des concessions de NAS non prévues par les nouvelles règles d'attribution, jusqu'au départ des personnels territoriaux en bénéficiant ou jusqu'à la nouvelle affectation du bien, sa désaffectation ou son aliénation ; Vu le principe selon lequel lorsque tous les besoins résultant de la nécessité de service pour les personnels État et pour les personnels territoriaux ont été satisfaits, l'établissement peut proposer des conventions d'occupation précaire à des personnels appartenant à la communauté éducative et ayant un lien direct avec l'établissement et ; Vu le principe selon lequel au-delà de l'occupation précaire à l'année, il est possible d'accorder aussi des conventions d'occupation précaire occasionnelle, à la nuitée ; Allocation, au titre de l'année scolaire 2017-2018, des logements situés dans les collèges publics du Cantal.
- Décision est prise de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement - document de novembre 2015) seront prises en charge sur leur budget.

#### **JEUNESSE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- Adoption des modalités de partenariat avec la CABA dans le cadre de l'organisation des prochaines rencontres étudiantes dans la limite d'un plafond de subvention de 5 000 €.
- Adoption des montants de l'aide au BAFA.
- Validation des modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des

étudiants et des montants de l'aide à la mobilité internationale.

- Inscription au Budget départemental 2018 d'un montant de crédits de 635 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **CULTURE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture. Avis favorable à une possible modulation des taux plafonds de référence au titre du programme de soutien au patrimoine afin de respecter l'enveloppe d'engagement annuelle de 200 000 €. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour arrêter la programmation.
- Avis favorable au transfert de l'activité patrimoine de l'Association cantalienne des amis du patrimoine de Haute Auvergne au Conseil départemental et de l'agent affecté à cette mission.
- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :  
400 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,  
645 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **SPORT -**

- Adoption du contenu de la politique sportive 2017-2020 intitulée Contrat Sport Cantal. Attribution des concours financiers suivants ; aux trois courses hors stades phare du Cantal, d'un montant total de 20 000 € : La Pastourelle (10 000 €), l'UTPMA (8 400 €) et l'Aquaterra (1 600 €) ; et au soutien aux pratiques nationales et régionales à hauteur de 106 000 €.
- Inscription de 445 000 € au Budget départemental 2018, en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT DU CANTAL -**

- Adoption du programme d'actions annuel du Centre d'Information Europe Direct du Cantal. Inscription de 5 500 € en Crédits de Paiement au Budget départemental 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la nouvelle convention cadre et la convention spécifique pour l'année 2018, à intervenir.

#### **- EMPLOI**

##### **AGRICULTURE -**

- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions 2017/2019 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées lors des Commissions Permanentes des 17 février, 19 mai et 27 octobre 2017.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention du programme en faveur de l'agriculture.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme.
- Redéploiement des crédits du programme agricole à hauteur de 80 000 € pour compléter l'aide exceptionnelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à l'indemnisation des dégâts des campagnols terrestres pour les éleveurs dont les pertes sur prairies sont comprises entre 25 % et 30 %.

- Suppression des adhésions suivantes du Conseil départemental du Cantal : à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) validée lors de la réunion du Conseil Général en date du 18 juin 2004 ; au Pôle Fromager AOP Massif Central validée lors de la réunion de la Commission Permanente en date du 29 juillet 2005 ; et au Groupe Salers Évolution validée lors de la réunion du Conseil Général en date du 27 juin 2008.
- Création pour 2018/2019 d'une autorisation d'engagement de 936 200 € et d'une autorisation de programme de 2 000 000 € en complément des AP et AE 2017 en vue du financement du programme d'interventions en faveur de l'agriculture 2017/2019.
- Versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal d'un montant maximal de 10 500 € pour l'année 2018.
- Inscription d'un premier montant de 4 000 € pour le paiement des factures afférentes à des actions de communication et de promotion de la plate-forme Agrilocal15.
- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :
  - 936 200 € en Autorisation d'Engagement en Fonctionnement (2018 et 2019),
  - 700 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2018),
  - 2 000 000 € en Autorisation de Programme en Investissement (2018 et 2019),
  - 600 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2018).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### TOURISME -

- Prolongation du programme de soutien en faveur des meublés de tourisme portés par des particuliers et les aménagements et équipements touristiques portés par des associations en les adossant au régime de minimis.
- Transfert des missions du Pôle développement du label Tourisme du Conseil départemental avec intégration de cinq personnes.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner toute adaptation des fiches actions qui serait rendue nécessaire.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 750 000 € à Cantal Destination pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2018.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et approuver la convention d'objectifs à établir avec Cantal Destination pour l'année 2018.
- Inscription au Budget Départemental 2018 des crédits suivants :
  - 175 000 € en Autorisation de Programmes en Investissement,
  - 200 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 810 500 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**STATION DU LIORAN – PROGRAMME 2018 -**

- Adoption du programme de travaux et des charges de fonctionnement à engager à la Station du Lioran au titre de l'année 2018.
- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :  
1 000 000 € en dépenses d'Investissement et 89 800 € en dépenses de Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations retenues et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications sans incidence financière.

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2016-2017 -**

- Versement d'une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre de la permanence de soins au Lioran, dont le montant est de 20 426,19 € au titre de sa participation directe et de 9 011,55 € au titre de la participation de la SAEM, vu la convention relative à l'organisation de la permanence des soins pour la saison 2016-2017 du 28 novembre 2016, passée entre le Centre Hospitalier d'Aurillac et la Commune de Laveissière, et vu la Délégation de Service Public, pour l'exploitation du service des remontées mécaniques des pistes de ski et des services associés, signée en date du 7 janvier 2014.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTAMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 21 et 22 DECEMBRE 2017

## COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt et un décembre à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

### Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

### - *EMPLOI*

#### **ECONOMIE -**

- Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016, relative au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation ; Et vu la délibération du Conseil départemental des 29 et 30 juin 2017, approuvant la convention de partenariat pour le développement des entreprises et des territoires entre la Région et le Département ;

Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :

- 141 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
- 91 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.

- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **ACCUEIL D'ACTIFS -**

- Prolongation du programme d'actions visant à structurer une politique d'accueil d'actifs à l'échelle du département.
- Inscription au Budget départemental 2018 de 48 500 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**FOND SOCIAL EUROPÉEN (FSE) – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE 2018-2021 -**

- Le Conseil départemental décide en qualité d'Organisme Intermédiaire du PON pour l'Emploi et l'Inclusion, d'assurer la gestion déléguée de crédits FSE sous la forme d'une subvention globale sur la période de programmation 2018-2020, et adopte le projet, les dispositifs et le plan de financement de la demande de subvention globale FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de déposer auprès de M. le Préfet de Région, via MaDémarcheFSE, un dossier de demande de subvention globale de crédits FSE : pour une période de programmation et d'exécution des opérations comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2021, pour un montant total de crédits FSE sollicité de 1 000 000 € ; Et de signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la convention de subvention globale et la sélection des opérations cofinancées par du FSE « emploi-inclusion » dans le cadre de l'exécution de la subvention globale.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, SUR L'INGÉNIERIE DE FORMATION AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS EN INSERTION AU SEIN DES ACI -**

- Adoption du projet intitulé « ingénierie de formation au bénéfice des salariés en insertion au sein des ACI » ; Et du plan de financement du projet : coût global 27 500 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS UNE APPROCHE GLOBALE -**

- Adoption du projet intitulé « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans une approche globale » ; Et du plan de financement du projet : coût global 8 400 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, ATELIERS DE MOBILISATION SOCIO-PROFESSIONNELLE -**

- Adoption du projet intitulé « Ateliers de mobilisation socioprofessionnelle » ; Et du plan de financement du projet : coût global 73 000 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS OU DES ENTREPRENEURS CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS DE VIABILITÉ ÉCONOMIQUE -**

- Adoption du projet intitulé « Accompagnement des porteurs de projets ou des entrepreneurs connaissant des difficultés de viabilité économique » ; Et du plan de financement du projet : coût global 15 000 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018 ; ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL EN ACTIVATION SI NÉCESSAIRE LA FORMATION -**

- Adoption du projet intitulé « Accompagner la construction d'un projet professionnel en activation si nécessaire la formation » ; Et du plan de financement du projet : coût global 28 000 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et à signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, ATELIERS DE MOBILISATION PROFESSIONNELLE -**

- Adoption du projet intitulé « Ateliers de mobilisation professionnelle » en réponse l'appel à projet FSE par le Service Emploi Insertion ; Et du plan de financement du projet : coût global 168 000 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et à signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**DEMANDE DE SUBVENTION FSE – PROJET : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET FSE 2018, SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES JEUNES DE 16 À 35 ANS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI -**

- Adoption du projet intitulé « Accompagnement socio professionnel des jeunes de 16 à 35 ans éloignés de l'emploi » ; Et du plan de financement du projet : coût global 48 000 € financé à hauteur de 60 % par le FSE.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et à signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

**- OUVERTURE**

**VOIRIE DÉPARTEMENTALE -**

- Validation du programme d'investissement pour l'année 2018 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation.
- Inscription au Budget Primitif 2018 d'un montant de 14 150 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement et d'un montant de 7 500 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux ou en cours d'établissement, et d'ajuster le programme de grosses réparations d'ouvrages d'art.
- Autorisation est donnée pour le recours à un crédit-bail ou à une location avec option d'achat pour l'acquisition d'une centrale à saumure pour l'antenne de Riom-ès-Montagnes.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental d'engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

**TRANSPORT AÉRIEN -**

- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de : 1 381 500 € en dépenses de fonctionnement, 891 250 € en recettes de fonctionnement et 60 000 € en dépenses d'investissement.



## **AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DES TIC ET ACCÈS AUX SERVICES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire et du développement des Technologies et l'Information et de la Communication.
- Avis favorable aux orientations stratégiques et au plan d'actions proposées quant à l'élaboration d'un Schéma Départemental des Usages Numériques.
- Inscription au Budget départemental 2017 des crédits suivants :  
     296 800 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,  
     1 823 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.

## **- SOLIDARITÉ SOCIALE**

### **ACTION SOCIALE -**

- Inscription des crédits suivants au Budget Primitif 2018 pour les prévisions de dépenses et de recettes directes d'aide sociale : en fonctionnement : 92 000 000 € en dépenses et 27 841 260 € en recettes.
- Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médico-sociaux qui permet d'assurer à travers le paiement des prix de journée et des dotations : les derniers effets liés au déroulement des conventions tripartites en cours ; l'impact des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) sur les budgets des établissements PA, PH et Enfance ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma de l'Autonomie et de l'Enfance ; Fixation pour 2018 de la progression des dépenses pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance, et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, dans la limite d'un taux plafond de 0,7 %, pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes ; Fixation de la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,5 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68 ; Fixation de la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,5 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM ; Fixation du montant de l'enveloppe dédiée aux mesures de rebasage de dépenses pour des EHPAD identifiés à hauteur de 150 000 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente de valider dans le cadre de notre politique d'insertion la prochaine Convention Annuelle d'Objectif et Moyen (CAOM). Autorisation est donnée à M. le Président de la signer ainsi que tous les documents afférents, conventions avec les cosignataires, l'État et Pôle Emploi notamment.
- Fixation du montant du forfait global dépendance à 7,40 €, conformément aux dispositions du Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016, avec mise en œuvre de la convergence tarifaire sur 2018-2023, avec la prise en compte des éléments suivants : application de l'équation tarifaire relative à la dépendance pour les places d'hébergement permanent ; application pour les financements complémentaires des montants suivants, calculés sur la base de référence d'un « coût moyen à la place section dépendance » : 100 % du coût pour l'hébergement temporaire (en considérant qu'une place d'HT représente un coût identique à celui de l'HP) ; 50 % du coût pour l'accueil de jour (le tarif des GIR de l'accueil de jour est pour tous les EHPAD égal à 50 % du coût des GIR pour les résidents en hébergement permanent).

**APPROBATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE INITIÉ PAR LA CAF DU CANTAL -**

- Adoption du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale initié par la CAF du Cantal et portant sur la période 2018-2020 ; Et de l'engagement des partenaires institutionnels associés à cette action et identifiant pour le Conseil départemental : l'implication des services d'action sociale dans l'analyse des besoins des territoires, le repérage et l'orientation du public.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer ce Schéma départemental et la convention partenariale qui reprendra les engagements identifiés pour chaque partenaire.

**- SOLIDARITÉ TERRITORIALE****PROJET DE COOPÉRATION TERRITORIALE CANTAL / PUY DE DÔME -**

- L'Assemblée départementale prend acte du projet de coopération territoriale Cantal/Puy-de-Dôme (objectifs, méthode, gouvernance, fiches projets) ; Et émet un avis favorable quant à la poursuite des travaux.

**APPUI AUX TERRITOIRES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires.
- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits suivants :
  - 8 569 222 € en Autorisation de Programmes en Investissement sur 2016-2018 (FCS),
  - 18 150 000 € en Autorisation de Programmes en Investissement sur 2016-2021 (FCD et FCI),
  - 45 000 € en Autorisation d'engagement en fonctionnement sur 2016-2021 (Etudes SCOT),
  - 4 555 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2018),
  - 1 084 311 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2018).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES -**

- Adoption du projet de convention de mutualisation de services liant le Conseil départemental et Cantal Ingénierie & Territoires. Autorisation est donnée à M. le président de signer cette convention.

**FONDS CANTAL ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE -**

- Adoption des axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens pour 2018.
- Adoption du dispositif d'aides dénommé Fonds Cantal Animation, ainsi que des modalités et conditions d'attributions conformément à la fiche descriptive ; du dispositif d'aides dénommé Fonds Cantal Animation +, ainsi que des modalités et conditions d'attributions conformément à la fiche descriptive ; Et des modèles types de fiches actions FCA et FCA +.
- Fixation à 300 000 € de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation, soit 20 000 € par canton ; ET à 166 700 € l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation +.
- Inscription au Budget départemental 2018 des crédits nécessaires pour un montant global de 471 700 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents pour le FCA et pour l'examen de la convention à conclure avec l'association de gestion de la Maison du bénévolat.

**ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'environnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et se prononcer sur les projets de conventions de partenariat avec les associations compétentes dans le domaine de l'environnement et l'attribution des subventions correspondantes.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2018 :
  - 30 000 € en nouvelles Autorisations de Programmes en Investissement,
  - 160 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 50 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 184 500 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Cantal.

**AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement foncier et rural.
- Reconduction du principe de partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour arrêter les termes de la convention à établir.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2018 :
  - 10 000 € en nouvelles Autorisations de programmes en Investissement,
  - 10 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 195 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 42 000 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**- SERVICES TRANSPORTS****SERVICES RÉGULIERS DE TRANSPORT COLLECTIF -**

- Inscription au Budget départemental des crédits relatifs aux transports pour un montant de 2 262 600 € en dépenses de fonctionnement : 10 000 € en dépenses d'investissement et 228 000 € en recettes de fonctionnement, au vu de la délibération du Conseil départemental en date du 30 juin 2017 validant la délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au Département de l'organisation des transports non urbains et scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que la convention de délégation à intervenir.

**AVENANT À LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À LA CENTRALE DE MOBILITÉ MULTIMODALE « AUVERGNE MOBILITÉ » -**

- Adoption du projet d'avenant N°1 à la convention multipartenariale relative à la centrale de mobilité régionale multimodale « Auvergne Mobilité ». Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.

**SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE ET TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -**

- Inscription au Budget départemental des crédits relatifs aux transports pour un montant de 6 937 000 € en dépenses de fonctionnement et 900 000 € en recettes de fonctionnement, au vu de la délibération du Conseil départemental en date du 30 juin 2017 validant la délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au Département de l'organisation des transports non urbains et scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que la convention de délégation.

**PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL D'AURILLAC -**

- Adoption des termes du protocole d'accord entre les partenaires, dans le cadre du projet du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) d'Aurillac.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer ledit protocole ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

La prochaine séance publique est prévue le vendredi 22 décembre 2017 à 9 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 21 ET 22 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-deux décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

## Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

## **- SERVICE SÉCURITÉ**

### **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS -**

- Fixation de la contribution du Département au budget du SDIS pour 2018 à 7 330 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2017 prorogée en 2018.
- Adoption du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés publics entre le Département du Cantal et le SDIS du Cantal.
- L'Assemblée départementale accepte que le Conseil départemental du Cantal soit le coordonnateur du dit groupement.
- Autorisation est donnée à Mme Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil départemental, non membre du SDIS, de signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des engagements du Conseil départemental en faveur du SDIS.

## **- TERRITORIALISATION DES SERVICES**

### **BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -**

- Avis favorable sur le programme 2018 des Bâtiments départementaux.
- Inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2018 : de 1 800 000 € en crédits de

paiement pour l'investissement et 1 365 000 € en fonctionnement.

- Avis favorable à la mise en place des autorisations de programme suivantes : 100 000 € pour permettre le lancement des études de la requalification du site de Firminy ; 60 000 € supplémentaires pour l'engagement de l'ensemble des dépenses de la dépollution du parc, entièrement couvertes par une subvention de l'Etat ; et 50 000 € supplémentaires pour la rénovation thermique de l'EGP afin de pouvoir engager les marchés de travaux.
- Délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2018 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations présentées.

#### CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX POUR LES AGENTS EN TÉLÉTRAVAIL -

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les trois conventions d'occupation de locaux pour le télétravail d'agents du Département ayant opté pour cette modalité : à la Maison des services à Saint-Chamant, à la Maison des services à Saint-Martin-Valmeroux et au Télécentre à Ydes.

#### **- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

##### PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – RATIO AVANCEMENT DE GRADES -

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents, suite à des suppressions et des transformations.
- Avis favorable à la modification d'indices de rémunération de six agents non titulaires.
- Validation du principe d'intégration dans les effectifs du Département, des cinq salariés de l'Agence Cantal Destination et d'une salariée employée par l'Association cantalienne des Amis du Patrimoine de Haute Auvergne, sur des postes vacants au tableau des emplois permanents.
- Revalorisation du montant de vacation des médecins de l'IB 852 IM 696 à IB 857 IM 700.
- Validation du tableau des grades concernés par les différentes évolutions réglementaires.
- Confirmation des ratios « promus/promouvables » à hauteur de 100 % pour les agents remplissant les conditions d'avancement de grade pour chaque grade accessible par cette voie.

##### RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES – COGITIS -

- L'Assemblée départementale décide le retrait anticipé du Département du Cantal du syndicat mixte pour le traitement de l'information et les nouvelles technologies, Cogitis, à la date effective fixée au 31 décembre 2017. Le Syndicat s'engage à assurer les prestations relatives au logiciel CARENE, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 à l'exception des évolutions techniques et fonctionnelles. A ce titre, le Syndicat maintiendra les ressources humaines affectées aujourd'hui à ce projet. Les coûts liés au maintien de ces compétences seront pris en charge par le Syndicat. Le Département du Cantal aura la possibilité, jusqu'à cette date, de commander des prestations relatives au logiciel CARENE. Pour ce faire un contrat de prestations intellectuelles sera établi entre le Syndicat et le Département du Cantal et les prestations seront facturées suivant les tarifs « hors adhérents » délibérés chaque année par le Comité Syndical. Postérieurement au 31 décembre 2018 le Syndicat s'engage, dans la mesure de ses moyens, à répondre aux attentes du Département du Cantal.
- L'Assemblée départementale précise que compte-tenu des charges conservées par le Syndicat avec le retrait du Département du Cantal et de l'actif disponible, la répartition de l'actif et du passif du Syndicat fait apparaître un compte nul entre ce dernier et le Département du Cantal. Le Département

du Cantal ne peut donc prétendre à un quelconque actif et le Syndicat ne peut prétendre à un quelconque passif. Le retrait du Département du Cantal ne donne donc lieu à aucun versement de la part du Syndicat et inversement le Syndicat Mixte n'exigera aucune compensation financière. La régularisation annuelle des comptes réalisée à partir de l'état récapitulatif des dépenses engagées au cours de l'exercice 2017 par le Syndicat pour le compte du Département du Cantal s'effectuera, à la clôture de l'exercice 2017, et interviendra postérieurement au 31 décembre 2017. La régularisation pourra prendre la forme, soit d'un remboursement par le Syndicat en cas d'un montant d'avances versées par le Département du Cantal plus importantes que le montant des charges réellement engagées sur 2017, soit d'une facturation complémentaire dans le cas contraire. En cas de dissolution du Syndicat postérieurement au retrait du Département du Cantal, ni le Syndicat, ni le Département du Cantal ne sauraient prétendre à une nouvelle répartition de l'actif et du passif.

- Autorisation est donnée à M. le Président de procéder à toutes démarches et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **MARCHÉS PUBLICS -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer les marchés et/ou avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en décembre 2017.

#### **BUDGET PRIMITIF 2018 -**

- Adoption du Budget Primitif du Département pour 2018 qui s'équilibre à la somme de 241 254 000 € en crédits réels et mixtes. Le Budget 2018 est voté par nature et par chapitre. Adoption des autorisations de programme et d'engagement.
- Avis favorable au versement de cotisations annuelles pour l'année 2018 aux organismes suivants : 15 998 € à l'ANEM ; 680 € à l'AFIGESE, 4 500 € à l'ASERDEL et 486 € à l'IFACI.

#### **VOEU RELATIF AU PROJET DE LIMITATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LES ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES -**

- Adoption du vœu suivant :  
 « Réunis en séance publique les 21 et 22 décembre 2017, les élus du Conseil départemental du Cantal ont pris connaissance du projet du Gouvernement de proposer une réduction de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales. Considérant ; Que cette proposition ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de bénéficier de deux fois deux voies ni d'autoroute et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leurs véhicules pour leurs déplacements personnels ou professionnels ; c'est le cas du département du Cantal dont la ville préfecture, Aurillac, distante de plus d'une heure de la première autoroute, se trouve être la plus enclavée de France ; Que cette mesure s'apparenterait à une double peine pour les territoires que l'Etat a oubliés dans ses projets d'infrastructures routières ou ferroviaires et qui verront leurs délais de raccordement aux autoroutes sensiblement augmenter ; Que cette mesure aurait pour effet d'anéantir les effets des travaux d'amélioration du réseau routier consentis par les Collectivités Locales pour, notamment, diminuer les temps de trajet vers les autoroutes et sécuriser les déplacements ; Que l'efficacité d'une telle mesure sur la sécurité routière ne semble pas avérée si on se réfère aux résultats enregistrés dans des pays voisins, dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes ; Que le remplacement de la signalisation représenterait un coût important pour la collectivité départementale ;

Demandent au gouvernement de renoncer au projet de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à

80 km/h sur le réseau secondaire et imagine d'autres voies d'amélioration de la sécurité routière moins pénalisantes pour la France des territoires ».

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 28 décembre 2017*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*